

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2023_6_4

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 36

Votants : 37

**Objet : Finances Centre
musical Tarifs 2023/2024**

L' an deux mille vingt trois, le mardi 20 juin à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 13 Juin 2023

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSALUT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Pouvoirs :

Monsieur CAILLET Patrick a donné pouvoir à Monsieur FRADIN Jacques

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur PETORIN Patrick, Madame BIEN Michèle

Excusé(s) : Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FRERE Fabrice, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur FAVREAU Jacky

Secrétaire de Séance : Monsieur Yves ATTOU

Vu les statuts de la Communauté de commune Val de Gâtine en vigueur
Vu sa compétence en matière de gestion et animation du centre musical de Coulonges sur l'Autize

Considérant le contexte de hausse du taux d'inflation et du point d'indice de la FPT
Considérant la volonté de rester dans un déficit des services publics supportable pour l'équilibre du budget communautaire
Considérant la priorité donnée à l'éveil musical et à la pratique en groupe

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**
- de créer 2 nouveaux tarifs 5.a et 5.b
- d'appliquer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2023/2024 :

Réf. tarif	Prestations enseignement musical 2023/2024	Tarif résident	Tarif non résident
Enfant			
1	Jardin musical MS = 1/2h	45 €	50 €
2	Éveil musical GS-CP = 3/4 h	65 €	71 €
3	Formation musicale seule	65 €	71 €
4	Instrument =1/2h	128 €	141 €
5	Instrument 1/2 h + formation musicale 1h ou atelier musique d'ensemble 1h	176 €	193 €
5-a	Instrument 1/2 h + formation musicale 3/4h ou atelier musique d'ensemble 3/4h	164 €	180 €
5-b	Instrument 1/2 h + formation musicale 1/2h ou atelier musique d'ensemble 1/2h	152 €	167 €
Adulte			
6	Instrument = 1/2h	169 €	187 €
7	Instrument + atelier musique d'ensemble = 1h30	231 €	254 €
8	Atelier musique d'ensemble = 1h	154 €	169 €
9	Chorale =1h	25 €	28 €

Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Yves ATTOU

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 20/06/2023
Publié le 22/06/2023
Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jours,
mois et an ci-dessus.

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU



(Handwritten signature)